

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant prolongation de la
suspension d'engagement de
l'adjudant-chef Jean-Michel DAX du
CIS MURAT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions
des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité
intérieure,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 3
février 2015, portant suspension d'engagement d'office de l'adjudant-chef
Jean-Michel DAX, du 14/10/14 au 31/01/15,

VU le certificat médical de prolongation, plaçant l'adjudant-chef Jean-
Michel DAX en arrêt de maladie du 30/06/15 au 31/07/15,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

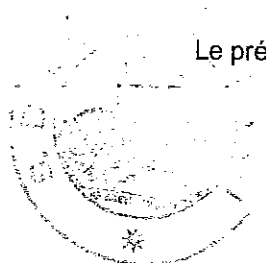
ARRÊTE :

Article 1^{er} : La suspension d'office d'engagement de l'adjudant-chef Jean-Michel DAX, sapeur-pompier
volontaire au centre de secours de MURAT, est prolongée, du 30 juin 2015 au 31 juillet 2015.


Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **20 JUIL. 2015**

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT